



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le Premier Décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, Mme RAMBAUD Isabelle, M. FRANCOIS Xavier, Mme BEAUFORT Magalie, M. REAULT Sébastien, M. LAGAY David, Mme PIED Maryline, M. PELLETIER Ludovic, Mme MULLER Corinne, M. HACHON William, Mme HORCHOLLE Romane, M. RAUX Samuel

Excusée :

Absente : Mme GANNE Charlène

Pouvoir : M. BOURDIN Jean-François pouvoir à Isabelle RAMBAUD
Mme BOURDIN Julie pouvoir à Corinne MULLER

Secrétaire : Mme Maryline PIED

Début de la séance à 20 h 55

Nombre total de votants : 12 + 2 pouvoirs = 14 voix

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 novembre 2020.

Il est approuvé à la majorité de 14 voix POUR.

DELIBERATIONS

1 – Choix d'un SPS pour la construction du bâtiment technique

Monsieur le Maire informe le conseil que pour la construction du bâtiment technique il faut nommer un coordonnateur de Sécurité et Protection de la Santé.

L'entreprise ACI d'Aiffres fait une proposition d'honoraires de 1 480 € HT soit 1 776 € TTC.

Pour la phase de conception 400 € HT et pour la phase de réalisation avec 4 visites + 3 visites inopinées et 8 réunions de chantier sur 4 mois 1 080 € HT.

L'entreprise SOCOTEC de Niort fait une proposition d'honoraires de 2 790 € HT soit 3 348 € TTC.

Pour la phase de conception 870 € HT et pour la phase de réalisation avec 5 visites + 3 visites inopinées et 8 réunions de chantier sur 4 mois 1920 € HT.

L'entreprise ERSO de Fontenay le comte fait une proposition d'honoraires de 1 875 € HT soit 2 250 € TTC.

Pour la phase de conception 525 € HT et pour la phase de réalisation avec 12 participations soit en réunions de chantier soit en visites inopinées sur 4 mois 1350 € HT.

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, le Conseil Municipal décide :

- **ACCEPTE** la proposition d'honoraires de ACI pour un montant HT de 1 480 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer la proposition d'honoraires correspondante.

2 – Devis Loizeleur pour la réhabilitation de la maison Lafond

Monsieur le maire informe le conseil que le cabinet d'architecte H. ARTEFACT dirigé par Monsieur Loizeleur a fait une proposition pour la réhabilitation de la maison Lafond.

La mission comprend la mise au point du projet, la rédaction du dossier de consultation pour le marché public, l'analyse des offres et l'assistance à la passation des marchés de travaux, la direction de l'exécution des travaux avec le visa des plans d'exécution et pour finir l'assistance aux opérations de réception des travaux.

Le montant HT de la proposition est de 24 320 € HT soit 29 184 € TTC.

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, le Conseil Municipal décide :

- **ACCEPTE** la proposition d'honoraires de H. ARTEFACT pour un montant HT de 24 320 € HT.
- **AUTORISE** le Maire à signer la proposition d'honoraires correspondante.

3 – Révision des tarifs de la cantine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du Conseil Municipal du 16 juillet dernier, vu le lancement d'un nouveau marché public les tarifs de la cantine de 2019-2020 étaient maintenus jusqu'à la signature du nouveau marché.

Valeurs culinaires, le nouveau prestataire de service pour la restauration scolaire, commence le 1^{er} décembre 2020. C'est pourquoi les tarifs de la cantine doivent être revus à cette date.

Désignation	Coûts réels à la charge de la commune 2019-2020	Tarifs facturés aux familles 2019-2020	Coûts réels à la charge de la commune 01/12/2020	01/01/2021
Repas enfant maternelle	3,379 €	2,75 €	3,35 €	2,80 €
Repas enfant primaire	3,504 €	2,75 €	3,60 €	2,80 €
Repas adulte	4,195 €	5,30 €	4,40 €	5,35 €

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la nouvelle tarification cantine au 1^{er} janvier 2021.

4 – Plan de financement pour la subvention DSIL

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un dossier de demande de subvention a été déposée auprès de la Préfecture au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'Eglise Notre Dame.

Pour cela il faut déterminer le plan de financement prévisionnel de l'opération.

ORIGINE (préciser la nature)	MONTANT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	POURCENTAGE	MONTANT DE LA SUBVENTION ESCOMPTE	MONTANT DE LA SUBVENTION ACQUISE (joindre une copie de la décision)
DETR				
Conseil Départemental Archives départementales	24 323,50	25 %		6 080
Conseil Régional Sauvegarde du patrimoine	400 000	15 %		60 000
Communauté Européenne				
DSIL	902 607,78	30 %	270 782	
Autres subventions d'Etat : - DRAC	400 000	45 %		180 000
Autofinancement : - Emprunt : - Fonds propres	902 607,78	42,74 %	385 745,78	
Autres partenaires				
TOTAL EN HT	902 607,78		902 607,78	

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** le plan de financement présenté.

5 – Décision modificative

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme la Trésorière nous rappelle que des factures essentiellement de repas de cantine restent impayées depuis 2007 et que la commune doit constituer une provision au compte 6817 car le recouvrement de ces factures est compromis malgré les relances faites par le comptable public.

La trésorerie nous demande de provisionner 15 % du montant total des restes à recouvrer quand ils sont supérieurs à 2 ans, soit un montant de 967 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'établir une décision modificative comme suit :

Décision n°2/2020 : Budget Principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES
022 – Dépenses imprévues	
022 – Dépenses imprévues	- 1 000,00
68 – Dotations aux amortissements et provisions	
6817 – Dot aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	+ 1 000,00

Après en avoir délibéré par 14 voix POUR, le Conseil Municipal :
- **DONNE** un avis favorable à cette décision modificative.

INFORMATIONS DIVERSES

- 1- La mairie a subi un contrôle URSSAF essentiellement sur les salaires. Un avertissement a été émis sur les avantages en nature non notés sur les bulletins de salaire. Cet élément doit être noté.
- 2- Une pièce importante de la cellule de refroidissement est à changer avec un coût élevé. Vu le coût de la pièce, un devis pour une cellule de refroidissement neuve et plus grande a été demandé.
- 3- Des feux sont récurrents sur la commune alors que c'est interdit. Monsieur le Maire va se déplacer.
- 4- Une observation sur les poubelles individuelles et les containers collectifs est faite pour connaître les critères retenus lors de la mise en place.
- 5- Le 10 et 11 décembre, une nacelle va être louée pour l'installation des guirlandes sur les candélabres. La réparation des lampes grand rue et sur la place sont en cours de réparation.
Prochaine réunion Voirie Bâtiment le lundi 7 décembre.
- 6- La liste ICPE relative aux exploitants agricoles a été récupérée.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020

FIN DE SEANCE A 22 H 37